

# Mise en œuvre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale

■ Session du 24 juin 2014

■ Avis présenté par M. Christophe VITAL,  
Rapporteur du Plan, au nom de la  
Commission « Finances, Prospective, Europe,  
Interrégionalité »

*Entendues les interventions de Mme Christine POCHÉ (CFDT), MM. Daniel JURET (FO), Gérard ALLARD (UFC que choisir), Jacques BODREAU (MEDEF), Edouard DATTIN (Pêche), Christian DUBOT (CGT), Patrice POLLONO (CCIR), Benoit CAILLIAU (Président CESER des Pays de la Loire),*

**90 votants. Adopté par : 86 pour, 4 abstentions.**

Le Budget supplémentaire 2014 intervient en période de clôture du CPER ainsi que des fonds européens 2007-2013. 2,5M€ de crédits supplémentaires d'investissement sont prévus pour le soutien de projets par le FEDER. Cette période est également celle de la préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020 qui se heurte à bien des incertitudes dues à la fois au changement de gouvernement, à la situation de crise de l'Union européenne ainsi qu'au projet de réforme territoriale.

## **1. Le lent démarrage des fonds européens : des programmes opérationnels qui ne le sont pas encore**

En dépit de l'engagement de la Région de mettre au point dans les temps les différents programmes. Ainsi les versions définitives du FEDER-FSE ont été transmises à la commission européenne le 11 avril. Le Conseil régional choisit également de confier à sa commission permanente le soin d'assurer la programmation des crédits du FEDER-FSE et du FEADER.

Il confirme ainsi sa volonté d'être rapidement en état de marche en tant qu'autorité de gestion, mais force est de constater qu'à la mi-2014, les retards suivants sont à déplorer :

- FEADER

A défaut d'être en mesure de lancer la nouvelle période de programmation, les travaux de concertation avec la commission européenne étant toujours en cours, en attente de validation du Programme de développement rural régional (PRDD), le choix d'instaurer une période transitoire afin de ne pas priver le monde agricole et les territoires ruraux d'aides indispensables, est une bonne décision. Délégation étant donnée au Président du Conseil régional pour notifier les aides dont les demandes sont-elles même instruites par l'Etat selon les règles et modalités de la période de programmation 2007-2013 mais par anticipation pour la période suivante. Ce préfinancement étant assuré par l'Etat.

- FSE et FEDER

Comme le CESER l'avait craint, 2014 risque d'être une année blanche. Les domaines prioritaires définis pour ces fonds : emploi, formation et inclusion pour le FSE; Recherche, innovation, soutien aux PME, TIC, transition énergétique pour le FEDER sont par conséquent privés des aides attendues des fonds européens. Dans un contexte de crise, ces retards constituent un préjudice pour les porteurs de projets qui, ne pouvant attendre, anticipent sur leurs fonds propres, ce qui est très préoccupant pour des secteurs tels que l'enseignement supérieur. On peut par ailleurs s'interroger sur l'impact qu'aura la réforme territoriale sur ces fonds.

- FEAMP

Les Etats Membres de l'Union Européenne, après bien des atermoiements, n'en ont arrêté le règlement que le 6 mai 2014. Ce fonds prend donc un retard encore plus important, laissant le monde de la pêche et des activités maritimes dans l'attente.

- Les moyens humains

La Région souhaite s'appuyer sur un effectif de 47 agents en Equivalent Temps Plein pour la gestion de ces fonds, effectif inférieur à celui que l'Etat utilise aujourd'hui. Si des postes existent déjà, d'autres sont à créer. Le CESER considère qu'il faut privilégier le recours aux compétences acquises par les agents de l'Etat.

## 2. Le Plan-Loire IV reconduit au niveau des fonds européens

Le CESER salue la poursuite de cette politique interrégionale et pluriannuelle initiée en 1994 et se projetant jusqu'en 2035. Ce plan réunit 9 régions parmi lesquelles la Région Centre qui se porte candidate en tant qu'autorité de gestion avec l'accord des autres Régions y compris celui des Pays de la Loire qui est ici sollicité.

Ce plan dispose de 33M€ de fonds FEDER, en léger recul par rapport à la période précédente (33,8M€). 9M€ sont destinés aux risques d'inondation et 23M€ à la préservation de la biodiversité, aux continuités écologiques ainsi qu'au développement touristique et à la valorisation du patrimoine. Ce plan s'inscrit dans le droit fil de la politique régionale pour la biodiversité dont on retrouve les grandes lignes et rejoint pour partie les préconisations du récent avis du CESER.

En revanche on peut s'interroger sur l'impact qu'aura la réforme territoriale avec de nouveaux découpages régionaux sur la conduite de ce programme opérationnel 2014-2020, qu'il s'agisse du devenir de la Région Centre en sa qualité d'autorité de gestion ou du montant des aides différencié en fonction du classement européen des Régions selon leur PIB en *régions développées* (Rhône-Alpes, Bourgogne, Centre et Pays de la Loire) et *régions en transition* (Auvergne, Limousin, Basse-Normandie, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon).

Par ailleurs, lors de la période de programmation précédente, les fonds européens étaient adossés à un Contrat de Plan interrégional (CPIER) entre l'Etat, l'EPLOIRE, les neuf Régions et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant global de 265M€ (La Région des Pays de la Loire apportant 48M€ pour sa part).

Le CESER s'interroge sur les modalités et le calendrier d'élaboration de ce nouveau plan.

## 3. Un nouveau contrat Etat-Région dans l'impasse ?

Le CESER s'interroge sur le devenir d'un nouveau Contrat avec l'Etat.

Un premier axe sur les mobilités devait être prioritairement arrêté, d'autres axes avaient été annoncés pour permettre aux Pays de la Loire de poursuivre leur développement. Le retard à mettre au point ce contrat remet en cause la complémentarité avec les programmes opérationnels des fonds européens souhaitée par les partenaires et

nécessaire pour mener des projets construits sur des cofinancements. L'année 2014, en dehors de la clôture du précédent contrat, est donc une année blanche. Le CESER appelle vivement de ses vœux l'élaboration d'un nouveau contrat à échéance 2020.

#### **4. Quel bilan du CPER 2007-2013 ?**

Chaque année, le Budget Supplémentaire est l'occasion d'examiner le bilan d'avancement du CPER au 31 décembre de l'année écoulée. En théorie, le 31 décembre 2013 était par conséquent l'échéance du contrat 2007-2013. Le CESER est par conséquent en attente de ce bilan qui permettra de vérifier si les hypothèses très optimistes concernant son exécution pourront être vérifiées.

#### **5. En conclusion**

Le CESER indique que le retard sans précédent de mise en œuvre d'un nouveau contrat pluriannuel de partenariat entre l'Etat et la Région est dommageable pour l'avenir des Pays de la Loire.

La réforme territoriale ne pourrait être la seule raison invoquée pour retarder encore l'élaboration d'un tel contrat qui doit être complémentaire des Fonds Européens.

Ces derniers, compte tenu du rôle nouveau que jouera désormais la Région en sa qualité d'autorité de gestion, doivent être arrêtés désormais de manière rapide.